

I. Intégration des stratégies de réduction de l'offre et de la demande: au-delà d'une approche équilibrée

1. L'objectif ultime des stratégies de réduction de l'offre comme de la demande est identique: éliminer ou minimiser la consommation et l'abus de drogues illicites. Une fois cet objectif atteint, il sera aussi possible de lutter contre les troubles liés à la toxicomanie et contre les problèmes sanitaires et sociaux qui en découlent. Comme l'offre et la demande de drogues illicites sont inextricablement liées, les programmes de lutte contre le problème des drogues devraient comporter des activités intégrées, complémentaires et synergiques plutôt que des activités isolées ou antagoniques.

2. La consommation de drogues illicites reflète un comportement complexe qui dépend des drogues elles-mêmes, de l'individu et de son environnement. Les marchés de drogues illicites sont touchés à tous les niveaux par l'interaction entre la demande et l'offre de drogues. Cette interaction est influencée par des forces sociales, culturelles, économiques et politiques.

3. Les premières initiatives prises pour faire face aux problèmes de l'abus de drogues, y compris les instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues, ont mis l'accent sur la réduction de l'offre de drogues illicites. Le lien qui existe entre l'offre et la demande de drogues a été reconnu formellement pour la première fois lorsque l'on a incorporé un système d'évaluation des stupéfiants licites dans la Convention de 1931 pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants afin de prévenir leur détournement vers les circuits illicites.

4. Les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues¹ constituent le fondement de l'action menée à l'échelle internationale contre l'abus de drogues illicites. Ils codifient les mesures de réduction de l'offre et reconnaissent l'impact de la demande de drogues illicites, ainsi que sa corrélation avec l'offre. Les parties à ces traités doivent, entre autres, accorder une attention particulière à la demande de drogues illicites et prendre des mesures concrètes pour la réduire.

5. Dans les précédents rapport^{2, 3, 4} l'Organe international de contrôle des stupéfiants a souligné la nécessité d'une approche équilibrée du problème mondial des drogues, en notant que les mesures de lutte contre la demande de drogues illicites devaient être conjuguées avec des efforts soutenus visant à en

restreindre la culture et la fabrication, à limiter la disponibilité des matières premières et des précurseurs et à réduire l'offre de drogues dans la rue. La nécessité d'une approche équilibrée a également été soulignée dans le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues⁵ de 1987 et dans diverses résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission des stupéfiants.

6. À sa vingtième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur les principes fondamentaux de réduction de la demande de drogues (résolution S-20/3 de l'Assemblée, annexe) dans laquelle elle a préconisé une approche équilibrée entre réduction de la demande et réduction de l'offre, afin que celles-ci se renforcent mutuellement dans le cadre d'une action intégrée pour lutter contre le problème des drogues. La Déclaration ministérielle commune et les mesures complémentaires destinées à donner suite aux plans d'action émanant de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, adoptées au cours du débat ministériel de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants⁶, ont réaffirmé la nécessité d'une approche intégrée et équilibrée.

7. Ni les programmes de réduction de la demande ni les programmes de réduction de l'offre n'ont réussi à pleinement résoudre le problème des drogues. Dans le présent chapitre, l'Organe examine la corrélation et l'interaction entre l'offre et la demande de drogues illicites, ainsi que l'impact synergique des efforts complémentaires. Il met l'accent sur la nécessité pour les décideurs, les autorités nationales compétentes et autres acteurs intervenant dans la mise en œuvre des stratégies de contrôle des drogues d'adopter des approches équilibrées, combinées et intégrées à tous les niveaux pour assurer le maximum d'efficacité.

A. Perspectives concernant les marchés

Marchés de drogues illicites

8. La disponibilité (offre) et la consommation (demande) de drogues sont clairement associées sur les marchés de drogues illicites. Sous sa forme la plus simple, ce constat signifie que l'offre de drogues satisfait et crée la demande et que la demande de

drogues favorise l'offre de drogues existante ou en crée une nouvelle. Cette situation est illustrée par l'offre d'alcool et de nicotine et les problèmes liés à la consommation de ces substances, malgré les efforts visant à modifier les comportements et la consommation par l'éducation et la prévention. Le même principe peut s'appliquer aux substances placées sous contrôle. Même si le lien n'est pas direct, dans certaines limites, plus l'offre d'une drogue addictive est grande, plus sera élevé le nombre de personnes vulnérables qui y seront exposées, plus sera grand le risque d'expérimentation avec la drogue, et plus seront importants les problèmes liés à l'abus de drogue.

9. Cette conception univoque occulte toutefois les complexités inhérentes à l'interaction entre l'offre et la demande de drogues illicites. En réalité, ce continuum implique des facteurs comme les substances et sources de substitution, les nouveaux marchés et consommateurs, la rechute et les enjeux sociaux, idéologiques et économiques. S'il est vrai que des actions individuelles de réduction de l'offre et de la demande ont eu une incidence positive, il n'en demeure pas moins qu'elles ont été pour la plupart limitées du point de vue de la durée, du lieu et de la substance. La demande, en particulier chez les consommateurs réguliers et ceux qui essaient de profiter de la demande, a conduit les trafiquants à rechercher des sources ou des substances de substitution. Les trafiquants de drogues tentent parfois d'établir de nouveaux marchés de drogues et de développer ceux qui existent en recrutant de nouveaux consommateurs et en commercialisant de nouvelles substances. L'épidémie de crack aux États-Unis d'Amérique dans les années 1980, avec la mise au point et la large diffusion d'un nouveau dérivé d'une drogue traditionnelle, illustre comment l'offre peut créer la demande.

10. Selon des indications récentes, la demande de drogues illicites peut varier généralement de manière inversement proportionnelle au prix⁷. Les activités de réduction de l'offre ont porté le prix des drogues illicites à des niveaux très supérieurs à ceux qui auraient été demandés autrement. Des études montrent aussi que ce rapport inversement proportionnel s'applique également aux taux de morbidité liée à la drogue (voir, par exemple, les registres des services d'urgence). L'incidence de l'augmentation des prix sur l'ampleur de la demande et de l'abus de drogues illicites dépend de la substance en cause, de l'âge et du

statut social des individus, du type de marché et des conditions sociales, culturelles et économiques prédominantes. De nombreux faits tendent à montrer, du moins pour le cannabis, que le prix et la disponibilité sans difficulté, ainsi que le besoin de faire comme les autres, influencent les adolescents non initiés dans leur décision de commencer à faire l'expérience des drogues. Pour les usagers chroniques et les toxicomanes plus âgés, le prix pourrait avoir moins d'effet sur la décision de continuer à consommer de la drogue⁸. Par ailleurs, on a constaté qu'une action énergique en matière de détection et de répression n'entraîne pas toujours une augmentation des prix⁹.

11. Pour les responsables des politiques antidrogue, l'offre de drogues illicites et les marchés de drogues illicites sont souvent à la fois des causes prépondérantes et des conséquences prépondérantes de l'abus de drogues, s'agissant en particulier de savoir où et comment ces éléments interviennent dans la demande de drogues et dans l'action antidrogue. Les marchés de drogues illicites peuvent être considérés comme nouveaux ou émergents, ou comme bien établis ou parvenus à maturité. Ces marchés varient selon, entre autres, le type des substances en cause et le nombre et le profil des consommateurs. Les marchés à maturité sont composés d'un petit nombre de personnes qui consomment d'importantes quantités de drogues illicites (par exemple, les héroïnomanes), ou bien d'un grand nombre de toxicomanes qui consomment chacun des quantités plus restreintes de drogues illicites (par exemple, les consommateurs de méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA, communément dite ecstasy)). Ces marchés peuvent coexister localement, dans certains pays ou dans différentes régions.

12. Dès lors que les responsables des politiques auront déterminé et compris le type de marchés de drogues illicites en un lieu donné, ils pourront mettre en place des stratégies ciblées pour lutter contre l'offre et la demande de drogues illicites sur ces marchés. La dynamique de l'offre et de la demande des nouveaux marchés de drogues illicites est bien différente de celle des marchés établis à maturité. Les interceptions sont surtout efficaces lorsqu'elles visent à démanteler certains marchés de drogues illicites, que ce soit aux niveaux local, national ou international. Arrêter et incarcérer un grand nombre d'usagers de drogues ou de petits revendeurs ne présente peut-être pas autant d'intérêt sur un marché bien établi de drogues illicites;

en revanche, il peut être plus utile d'arrêter quelques gros revendeurs ou délinquants violents et dangereux dans les cas où l'essentiel de la demande et de la consommation de drogues illicites émane des gros consommateurs de drogues.

13. Quand des toxicomanes relativement peu nombreux consomment en grande quantité des drogues illicites sur un marché à maturité, l'offre et la demande sont essentiellement influencées par la situation de ce groupe d'usagers. La demande de drogues illicites dans cette frange de la population ne réagit guère aux programmes de prévention fondés sur l'éducation ou l'information. Les mesures de traitement de la toxicomanie peuvent s'avérer plus efficaces pour réduire la demande dans cette frange de la population. En début de traitement, il arrive souvent qu'une personne soit aiguillée vers un service spécialisé en raison d'un problème lié à la toxicomanie, par exemple un acte délictueux, un problème de sécurité sur le lieu de travail ou une maladie infectieuse. La disponibilité de centres de traitement de qualité, un accès à ces centres et des programmes connexes peuvent contribuer à réduire le nombre d'usagers de drogues illicites, la quantité de drogues illicites consommées et, par ricochet, le trafic et l'offre de ces drogues.

14. La réduction de l'offre de drogues illicites sur un marché à maturité peut également amener les usagers chroniques à chercher à se faire désintoxiquer et peut ainsi contribuer à réduire la demande. Par exemple, une réduction de l'offre d'héroïne sur le Territoire de la capitale de l'Australie entre 1999 et 2002 a été suivie d'une forte chute du nombre des appels adressés aux services d'ambulance et d'une augmentation du nombre des admissions pour le traitement à la méthadone. Une diminution de la pureté de l'héroïne et une baisse de la criminalité ont également été enregistrées au cours de la même période¹⁰. Cette situation est rendue possible si des activités de détection et de répression sont menées de façon suivie et complétées par des mesures de réduction de la demande; si tel n'est pas le cas, toutefois, la situation n'évoluera pas ainsi.

15. L'offre et la demande sur les nouveaux marchés de drogues illicites sont particulièrement réactives aux premières mesures de réduction de l'offre. Les services de détection et de répression peuvent cibler leur action en fonction de la situation présente, réagir rapidement et appliquer des mesures adaptées à chaque drogue.

Une intervention précoce dans ces domaines peut avoir un effet dissuasif majeur et empêcher la demande de se développer. Il importe de réagir sans tarder, sachant que les autorités peuvent hésiter à réaffecter des ressources pour lutter contre un nouveau problème de drogue tant que ce dernier n'est pas bien reconnu. L'arrestation d'exploitants de laboratoires clandestins et le démantèlement de laboratoires qui produisent de nouvelles substances de synthèse (par exemple, analogues de substances placées sous contrôle), associés à des mesures de contrôle des drogues et à des mises en garde sanitaires, ont permis d'éviter que de gros marchés de drogues illicites, avec les problèmes qu'ils impliquent, ne se créent ou se développent.

16. Les mesures de prévention et d'éducation, lorsqu'elles sont engagées à un stade précoce sur un nouveau marché de drogues illicites, peuvent réduire la demande, même si elles tardent souvent à faire comprendre les dangers liés à une nouvelle drogue. Les individus présentant des facteurs de risque importants, y compris ceux associés à la famille, au groupe de pairs, ainsi qu'aux difficultés sociales, environnementales et psychologiques, sont particulièrement susceptibles de devenir de nouveaux usagers de drogues sur les nouveaux marchés de drogues illicites. Une intervention précoce visant à restreindre au minimum l'impact de ces facteurs de risque et à limiter l'abus de drogues par l'acquisition de compétences psychosociales peut être efficace pour réduire la demande de drogues illicites. Grâce à la diminution du nombre d'individus vulnérables et du niveau de vulnérabilité, il y aura moins de risque que les marchés de drogues émergents ou nouveaux se transforment en marchés établis, ce qui réduira le besoin de drogues illicites et, à terme, l'offre elle-même.

17. Une ferme conviction que l'abus de drogues doit être évité contribuera à empêcher l'implantation de nouvelles drogues illicites sur le marché, voire à restreindre l'offre de drogues illicites en général. Si des programmes efficaces de lutte contre l'abus de drogues ne sont pas poursuivis, le laxisme et la tolérance à l'égard de la consommation de drogues illicites pourront se développer, créant ainsi un environnement propice pour les trafiquants. L'épidémie d'abus de drogues observée aux États-Unis dans les années 1960 a été attribuée, en partie, au manque de connaissances sur les dangers de l'abus de drogues¹¹. Des programmes suivis d'éducation et de prévention

faisant partie des programmes généraux d'éducation sanitaire peuvent aider à préserver les populations contre la propagande tendant à donner une image séduisante de certaines drogues donnant lieu à un abus.

18. Les facteurs socioéconomiques ont également une incidence sur la relation entre l'offre et la demande de drogues illicites dans la création de nouveaux marchés. Certaines régions de production de drogues illicites constituent des cibles de prédilection pour ce type d'évolution. On peut s'y procurer facilement des drogues, les conditions socioéconomiques y sont souvent précaires et la situation politique y est fréquemment instable. Le trafic de drogues y est parfois l'une des rares sources de revenus. L'offre de drogues illicites dans les régions où sont cultivées les plantes dont sont tirées les drogues ou encore où les drogues illicites sont transformées ou transportées, ainsi que les facteurs susmentionnés, ont également créé une demande de drogues dans ces régions. Pour des raisons non déterminées, cette demande a progressé plus vite dans certaines régions que dans d'autres. Dans certains pays jadis considérés comme pays d'approvisionnement ou de transit, le nombre de toxicomanes est en augmentation. Dans certaines régions de l'Asie, en particulier dans les pays où il y a des problèmes liés aux stimulants de type amphétamine essentiellement sous la forme de fabrication et de trafic de transit, l'abus de ces stimulants a gagné d'autres pays et des groupes de population plus larges¹². La réduction de l'offre dans ces régions aurait une incidence positive sur la demande de drogues illicites.

19. Le développement des possibilités d'accès aux technologies à haute vitesse a également compliqué l'action des autorités face à la dynamique de l'offre et de la demande. L'Internet est une importante source d'information sur tous les types de drogues, les problèmes de santé et les traitements. Les programmes d'éducation et de prévention antidrogue peuvent être plus rapidement portés à la connaissance d'un plus grand nombre de personnes grâce à la technologie de l'Internet. Mais en même temps, des sites Web non réglementés font de la publicité sur l'Internet pour des substances pharmaceutiques placées sous contrôle et vendent ces substances, en violation de la législation des pays importateurs et autres. Ces sites fournissent des forums permettant le libre échange d'informations sur les drogues illicites (par exemple, comment les fabriquer et les consommer), y compris sur de nouvelles drogues illicites et sur leurs effets, ainsi que

sur d'autres activités en relation avec les drogues illicites, ce qui incite à essayer ces drogues et accroît leur demande. Ce problème concerne particulièrement les jeunes, qui utilisent l'Internet pour se procurer des informations et qui sont prêts à faire des expériences.

20. Il est indispensable de tirer parti de manière efficace des avancées scientifiques et technologiques dans le cadre des actions menées au niveau international en matière de contrôle des drogues. Les technologies des communications et autres permettent désormais aux services de détection et de répression de recueillir et d'échanger des informations en temps réel dans un environnement sûr, d'assurer une surveillance plus efficace, de rechercher et d'identifier les trafiquants plus rapidement et d'organiser des opérations de livraison surveillée.

Drogues placées sous contrôle et fabriquées de manière licite

21. L'offre et la demande de drogues fabriquées à des fins médicales peuvent également avoir une incidence sur le problème des drogues illicites. Les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et les mesures de contrôle au niveau national tentent de limiter la culture, la production, la fabrication et l'usage des drogues aux quantités requises à des fins médicales et scientifiques et de faire en sorte qu'elles soient disponibles pour satisfaire les besoins légitimes. Des mesures de contrôle peu rigoureuses ou inappropriées et certaines activités de promotion commerciale contribuent à augmenter l'offre de drogues et faciliteront pour les gens l'accès à davantage de drogues qu'il n'en faut pour satisfaire leur besoin légitime, ce qui, par voie de conséquence, peut augmenter la probabilité de voir apparaître de nouveaux toxicomanes et de créer une demande illicite. Par exemple, l'abus de substances psychotropes dans certains pays est associé au non-respect de la réglementation relative aux prescriptions médicales qui a pour conséquence la disponibilité de ces substances en vente libre.

22. Cette augmentation de la demande peut être satisfaite par le détournement de produits existants ou le trafic de substances illicites analogues du point de vue pharmacologique. En cas de pénurie de drogues illicites, les usagers chroniques peuvent se tourner vers des drogues fabriquées à des fins médicales considérées comme des substances hédoniques

(“renforçantes”) ou des produits de substitution, ce qui contribue à accroître et souvent à soutenir la demande de ces drogues. L’offre excédentaire et la prescription injustifiée de drogues fabriquées à des fins médicales contribuent aussi à accroître la demande. Les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues ont réussi à réduire l’offre de ces drogues sur le marché illicite. Toutefois, les organisations criminelles ont partiellement amorti les effets de cette réduction en fournissant de faux médicaments fabriqués avec raffinement que les toxicomanes aiment particulièrement et qui, parallèlement, sont financièrement rentables pour ces organisations.

23. La réduction de la demande au moyen de la prescription responsable et appropriée par la profession médicale, ainsi que d’une action concertée visant à éliminer l’offre de ces médicaments fabriqués de manière illicite devrait influencer la demande de drogues illicites et à terme l’offre de ces drogues. Cela étant, l’offre suffisante et la prescription appropriée de médicaments pour le traitement des troubles médicaux peut également réduire la demande et le taux d’abus de substances placées sous contrôle, ce qui peut en retour, avoir aussi une incidence sur l’offre de drogues illicites.

24. Par exemple, lorsque la méthadone et la buprénorphine, utilisées dans le traitement de la dépendance aux opiacés sont détournées et vendues pour acheter de l’héroïne, cela contribue également à accroître la demande et l’offre de drogues illicites. En outre, de nombreux toxicomanes utilisent les benzodiazépines et les amphétamines pour renforcer les effets des opioïdes, réduire les syndromes d’abstinence ou de sevrage, modérer les effets de la cocaïne et moduler les états de manque.

25. Tout déséquilibre entre les mesures de contrôle et l’action répressive peut compromettre l’offre de drogues utilisées à des fins médicales et restreindre indûment l’accès aux médicaments requis à des fins médicales et scientifiques. Conformément aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, les États sont tenus de mettre en place des systèmes de collecte de données pour évaluer de manière adéquate la demande et l’offre légitimes de ces substances. La coordination des activités relatives à l’offre et à la demande de drogues entre les organismes de santé et de réglementation, les services de détection et de répression, les milieux médicaux et l’industrie pharmaceutique peut garantir que les substances

placées sous contrôle sont disponibles pour satisfaire les besoins légitimes, tout en empêchant une offre excédentaire de ces substances.

B. Objectifs des programmes de réduction de l’offre et de la demande

26. Les activités de réduction de l’offre permettent de réduire la demande car, pour certaines drogues, en période de pénurie, le prix des drogues illicites peut augmenter, leur pureté peut diminuer, et il est plus probable que les usagers chroniques cherchent à se faire désintoxiquer et que les nouveaux toxicomanes aient moins d’occasions de se procurer des drogues. De même, les activités de réduction de la demande peuvent rendre les mesures de réduction de l’offre plus efficaces: une baisse de la demande a pour effet de limiter le nombre de toxicomanes et de nouveaux usagers réguliers; et lorsqu’il y a moins de toxicomanes, les réseaux criminels peuvent être affaiblis et les trafiquants sont moins incités sur le plan économique à fabriquer des drogues illicites. En outre, les activités de réduction de la demande limitent la probabilité que les toxicomanes passent à d’autres drogues donnant lieu à un abus lorsque leur drogue de prédilection n’est pas disponible; au contraire, ils peuvent être encouragés à se faire désintoxiquer.

27. Les toxicomanes sont souvent contraints de mener des activités délictueuses comme le trafic de drogues, la prostitution, la fraude et le vol en échange d’un approvisionnement permanent en drogues. Ils sont souvent chargés de distribuer des drogues illicites parmi les jeunes usagers ou les personnes faisant l’expérience des drogues. Les activités de prévention en matière de drogues, associées aux programmes de traitement offrant appui psychologique et thérapie pharmacologique, et accompagnées par les activités locales de détection et de répression qui ciblent le trafic de drogues mené par les toxicomanes, peuvent avoir un effet synergique: réduire à la fois l’offre et la demande de drogues illicites. Les programmes qui préconisent des peines de substitution à l’emprisonnement et combinent détection/répression et services de soins personnalisés se sont révélés efficaces à la fois pour le traitement de conditions sanitaires liées à l’abus de drogues et la réduction du crime; ils peuvent également empêcher que les jeunes usagers de drogues n’entrent en contact avec la culture

du crime des prisons. Par conséquent, les activités de réduction de la demande, notamment le traitement obligatoire, qui offrent des choix aux toxicomanes en dehors des réseaux de distribution de la drogue, peuvent être préjudiciables aux organisations de trafiquants de drogues et limiter leur capacité d'offre de drogues illicites.

28. Les programmes de réduction de l'offre visent à réduire la quantité de drogues illicites disponible aux fins de l'abus. Pour maximiser leur utilité et leur efficacité, la plupart de ces programmes sont axés sur les sources d'approvisionnement, qui peuvent être des cultures illicites, des laboratoires de drogues illicites, des organisations de trafiquants de drogues aux niveaux régional, national ou local et des petits revendeurs. Les mesures de réduction de l'offre varient selon la source de la drogue. L'éradication des cultures, le contrôle chimique et le démantèlement des laboratoires de drogues illicites sont utiles pour s'attaquer aux problèmes liés à la production de drogues illicites. Les interceptions sont importantes à tous les niveaux du système de distribution, y compris dans les zones où la contrebande est développée, ainsi que dans les communautés locales. Les mesures comme les sanctions pénales et les programmes de développement alternatif font aussi partie intégrante des programmes de réduction de l'offre et de la demande et montrent qu'il est nécessaire de coordonner les activités des services de détection et de répression, des services de santé et des services sociaux.

29. Les programmes de réduction de l'offre et les programmes de réduction de la demande ont généralement des résultats mesurables. La plupart des États se tiennent au courant des saisies de drogues et de produits chimiques, des saisies effectuées dans les laboratoires clandestins, des arrestations, des poursuites et condamnations, des détournements de substances vers le marché illicite, ainsi que des prix, de la pureté et de l'offre de diverses drogues illicites. La communication et l'échange en temps voulu de ces informations, conformément aux obligations découlant des traités internationaux, contribuent à assurer la mise en œuvre des programmes les plus efficaces. Pour les programmes de réduction de la demande, les résultats mesurables sont, par exemple, la participation, le nombre de personnes touchées dans la population cible, le nombre de personnes formées, les taux de récidive, participation de la famille, de la collectivité, des

organisations non gouvernementales et des organisations non gouvernementales; amélioration du niveau d'instruction; définition de pratiques optimales. L'obtention de résultats concluants sera facilitée par un engagement et un financement à long terme, par la participation des populations cibles (famille, établissements d'enseignement et collectivité) à la conception et à l'exécution des programmes, par l'amélioration des compétences psychosociales et par la prise en compte du sexe, de la culture, de l'âge, des facteurs de risque et des facteurs socioéconomiques.

30. Les programmes de réduction de la demande visent à empêcher et à réduire la consommation de drogues illicites, à traiter les toxicomanes et à atténuer les effets négatifs de l'usage de drogues illicites. Ils prévoient et encouragent la participation active du public et ciblent les personnes particulièrement exposées, indépendamment du lieu ou des conditions économiques. Les programmes de prévention dans les communautés, à l'école et dans les familles favorisent l'adoption de comportements appropriés à l'égard de l'offre et de l'usage de drogues, ainsi qu'une bonne perception des risques qui y sont liés. Ils peuvent également sensibiliser davantage aux facteurs de vulnérabilité, de risque et de résistance qui sont étroitement associés à la prédisposition à consommer des drogues illicites, à la tolérance d'une société envers les trafiquants, à la probabilité de voir les jeunes faire l'expérience de l'usage de drogues et à l'attitude du public à l'égard de l'offre de drogues illicites.

31. Dans les régions où l'on trouve régulièrement des drogues illicites, et où l'on n'a guère ou pas conscience des conséquences de la toxicomanie, un esprit de tolérance peut s'être développé dans la société à l'égard de l'abus de drogues illicites, considéré comme un phénomène inéluctable de la vie courante. Les programmes de réduction de la demande impliquant toutes les fractions et couches de la société peuvent sensibiliser une société et lui faire prendre conscience des conséquences néfastes de l'usage de drogues illicites. Ils peuvent aussi réduire la tolérance à l'égard de ce problème et faire en sorte que les enfants et les adolescents ne soient pas exposés aux drogues illicites. Les programmes unifiés de lutte contre l'abus de drogues et les organisations de trafiquants peuvent amener la société à adopter des attitudes appropriées face à l'abus de drogues et, à terme, réduire l'offre de drogues illicites. Par ailleurs, les citoyens participant à

ces programmes sont davantage enclins à aider la police à lutter contre le trafic de drogues, à encourager l'utilisation des ressources pour les activités de réduction de l'offre et de la demande et à renforcer les réseaux sociaux qui accroissent les facteurs de résistance de nature à réduire la probabilité de voir des personnes abuser de drogues. Les programmes de prévention de l'abus de drogues qui font appel aux médias professionnels pour diffuser des messages sur les dangers de l'abus de drogues contribuent à créer un état d'esprit qui permet aux jeunes de s'opposer à l'abus de drogues et de résister au harcèlement des revendeurs. Les activités de prévention en matière d'abus de drogues peuvent réussir à changer les attitudes et à influencer sur la toxicomanie, ce qui, par voie de conséquence, peut contribuer à réduire l'usage de drogues et ultérieurement, l'offre de drogues illicites.

32. Les avantages de la prévention et du traitement de la toxicomanie, ainsi que de la réadaptation des toxicomanes ont fait l'objet de nombreuses recherches^{13, 14}. L'efficacité des programmes de réduction de la demande et leur interaction avec les programmes de réduction de l'offre peuvent être renforcées au moyen des stratégies reposant sur des observations factuelles, qui sont énoncées dans les directives nationales et internationales. Les États reconnaissent de plus en plus qu'il importe que leurs efforts de réduction de la demande fassent partie intégrante de leurs stratégies de lutte contre la drogue. L'Organe constate avec satisfaction que le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans son deuxième rapport biennal sur la mise en œuvre des conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale¹⁵, a noté que 89 % des États qui avaient fourni des renseignements avaient signalé l'exécution de stratégies nationales de réduction de la demande au cours de la période 2000-2002; en outre, 82 % de ces États avaient indiqué que leur stratégie incorporait les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues.

33. Les meilleures pratiques, qui ont été publiées par de nombreuses organisations, varient d'une région à l'autre et d'une communauté à l'autre. Certains modèles de traitement, notamment l'entretien à la méthadone et d'autres thérapies de substitution ne sont pas toujours acceptés par les autorités de certains pays. Toutefois, les travaux de recherche montrent clairement que, comme pour d'autres maladies

chroniques, la pharmacothérapie continue à produire chez les sujets souffrant d'une forme grave de toxicomanie d'autres effets positifs comme l'amélioration de l'état de santé et du fonctionnement social et la réduction des dangers pour la santé et la sécurité publique¹⁶. Les programmes susmentionnés ont une incidence sur l'offre de substances illicites, du fait que les toxicomanes qui ont participé avec succès aux programmes de traitement ont moins besoin de drogues illicites et ont réduit leurs contacts avec les organisations criminelles. Les programmes ciblés de réduction de la demande, notamment les programmes thérapeutiques personnalisés, le contact précoce avec les adolescents faisant l'expérience de la drogue et le traitement de la comorbidité psychiatrique, peuvent tous augmenter le nombre de toxicomanes cherchant à se faire traiter et à s'affranchir de l'influence des organisations criminelles, ce qui, à son tour, a des conséquences évidentes sur l'offre illicite de drogues.

C. Relation entre l'offre et la demande à l'échelle mondiale

34. Les mécanismes de l'offre et de la demande s'influencent mutuellement au sein des communautés, des pays et des régions et entre ces communautés, pays et régions. Les mesures locales de réduction de la demande et d'interception ont une incidence à la fois sur la situation locale et sur la fabrication et le trafic de drogues illicites à l'échelle internationale. Globalement, la progression de l'offre et de la demande se manifeste de diverses manières. Les trafiquants de drogues essaient de trouver de nouvelles zones de production ou de nouvelles filières de trafic face à la mise en œuvre de mesures concluantes de réduction de l'offre dans une zone, un pays ou une région déterminés. Tant qu'il existe une demande de drogues illicites, il existe aussi des sources pour satisfaire cette demande et vice versa. La réussite, dans la durée, des programmes de réduction de l'offre est subordonnée à la mise en place de programmes de réduction de la demande dans les pays qui sont les grands consommateurs de drogues illicites. Ainsi, la réalisation de programmes nationaux efficaces, qui est certes insuffisante pour faire front aux problèmes mondiaux, reste le fondement des stratégies conjointes et complémentaires.

35. En se fondant simultanément sur l'action diplomatique, les politiques de contrôle des drogues, la

coopération internationale et les mesures de détection et de répression, on a pu dans les années 1970 sensiblement désorganiser les marchés de l'héroïne aux États-Unis et dans des pays européens. La Turquie était un fournisseur traditionnel d'opium pour la fabrication de produits pharmaceutiques licites. Le pavot à opium cultivé dans ce pays était également à l'origine de l'héroïne vendue sur les marchés illicites. Le Gouvernement turc a décrété une interdiction sur toute la production d'opium en 1972 qui, associée aux mesures de détection et de répression, a permis de réduire sensiblement l'offre d'héroïne en Europe et aux États-Unis. Avec le soutien de la communauté internationale et grâce au financement substantiel et soutenu de programmes de développement alternatif, la Turquie n'a pas repris la production d'opium mais est passée à la production de concentré de paille de pavot pour satisfaire la demande médicale légitime. Grâce à ces efforts, il a été possible de mettre un terme au détournement et à l'offre d'opium en Turquie pour la fabrication d'héroïne. Toutefois, la réduction de l'offre et de la demande d'héroïne a été de courte durée, car les mesures de réduction n'ont pas suffi à garantir l'adoption de comportements durables et appropriés à l'égard des drogues illicites dans les pays où cette substance était le plus couramment consommée. De ce fait, d'autres sources d'approvisionnement sont apparues pour satisfaire la demande. Les programmes axés sur l'offre de drogues illicites doivent avoir une portée régionale ou mondiale et être complétés par des mesures de réduction de la demande dans toutes les régions où il existe une demande.

36. Peu après son lancement comme somnifère, la méthaqualone est devenue une drogue de rue courante dans de nombreux pays. Dans plusieurs d'entre eux, les mesures de contrôle des drogues et de répression adoptées à l'échelon national ont rapidement réduit l'offre de cette substance sur le marché illicite. Toutefois, le fait qu'elle reste disponible dans certaines régions et que la demande se soit maintenue a donné lieu à un trafic et à la mise au point de produits de contrefaçon. Les mesures bilatérales de contrôle des drogues dans les pays où la méthaqualone était fabriquée et dans ceux où il en était fait abus se sont accompagnées d'importantes saisies et, finalement, de la mise en place de stricts contrôles du commerce international et du reclassement de cette substance. Dans de nombreux pays, des programmes permanents d'éducation et d'autres formes d'intervention, appuyés

par des activités de détection et de répression, ont permis d'éliminer à la fois l'offre et la demande de méthaqualone. Actuellement, cette substance continue de faire l'objet d'un abus majeur sur un seul marché régional (Afrique orientale et australe). Le cas de la méthaqualone montre que si les États engagent une action coordonnée et intégrée, sous la conduite de l'Organe, ils peuvent parvenir à réduire considérablement à l'échelle mondiale l'offre d'une drogue illicite donnée et, partant, sensiblement réduire la demande correspondante.

37. La Bolivie a mis en place une stratégie globale de réduction de l'offre qui a permis de réduire la production de 70 % entre 1995 et 2001. Des campagnes soutenues d'éradication, des activités de développement alternatif, des lois strictes en matière de drogues ainsi que des programmes de contrôle et d'interception des précurseurs, associés à des mesures visant à prendre en compte les besoins sociaux et économiques ont été épaulés par la ferme détermination des pouvoirs publics, un financement et des ressources bien ciblés et l'appui financier et politique d'un certain nombre d'États. Conjointement, ces actions ont permis de désorganiser sensiblement le trafic de cocaïne et de précurseurs chimiques (y compris le trafic de transit), de démanteler d'importantes organisations criminelles et de saisir leurs avoirs. La fabrication de cocaïne a reculé, les précurseurs chimiques sont devenus moins accessibles, la pureté de la cocaïne a chuté à hauteur de 47 % en 2001 et la demande de cocaïne base bolivienne a diminué. Cependant, cette évolution ne s'est pas accompagnée d'efforts régionaux concluants et la culture du cocaïer a augmenté par la suite dans d'autres régions.

38. Par ailleurs, en raison de problèmes politiques, économiques et sociaux, il n'a pas été possible d'inscrire dans la durée les succès remportés en Bolivie. Si un engagement politique résolu est indispensable à la pérennité des programmes de contrôle de drogues efficaces, des programmes inefficaces du fait de l'absence de volonté ou de carences au niveau de l'exécution, peuvent réduire la probabilité d'un développement social et économique positif voire induire une plus grande instabilité politique. Certes, l'élargissement des possibilités de développement alternatif avec le concours des autorités locales (ce qui est de nature à améliorer la situation sociale et économique) joue un rôle important dans le succès de

l'opération, mais toute expansion de la culture du cocaïer, si elle n'est pas contrecarrée, peut accroître l'instabilité politique et rendre très difficile l'élaboration de programmes socioéconomiques. De même, l'expansion de la culture du pavot à opium illicite et le développement du trafic d'opiacés en Afghanistan pourraient bien aggraver l'instabilité politique et rendre plus difficile l'effort de reconstruction du pays.

39. Le contrôle de la situation des drogues dans les régions où des programmes ont été entrepris et où des drogues illicites sont consommées, et l'échange d'informations pertinentes jouent un rôle important dans les efforts d'adaptation à la dynamique évolutive de l'offre et de la demande. Aux États-Unis, les indicateurs de la demande de cocaïne font apparaître que le nombre de cocaïnomanes s'est stabilisé ces dernières années. La prévalence annuelle est inférieure de 60 % environ au niveau relevé en 1985, année où l'épidémie de crack avait atteint son point culminant. Les trafiquants essaient toujours de créer de nouveaux marchés. Ainsi, il semble que la demande progresse en Amérique du Sud et que de nouveaux débouchés soient mis à profit en Asie et en Europe, ce qui indique un déplacement du marché de la cocaïne. Les organisations internationales et les États surveillent la culture illicite du pavot à opium et du cocaïer. La communication et l'échange de données facilitent l'évaluation de l'efficacité des divers programmes de développement et d'éradication des cultures illicites de même que le repérage des régions qui exigent des efforts et des ressources accrues. Certains faits indiquent que des programmes exécutés au Pérou et tout récemment au Brésil et en Colombie pour faire face aux problèmes posés par les drogues illicites et les produits chimiques détournés ont été réorientés pour mettre à profit les enseignements dégagés de l'approche intégrée adoptée dans d'autres pays. Des programmes intégrés et équilibrés, tels que le Plan d'action sur la lutte contre la drogue en Afrique pour la période 2002-2006, qui est actuellement exécuté par l'Union africaine, ont incorporé des activités d'ordre économique, social et sanitaire dans une stratégie régionale de contrôle des drogues. En s'engageant à exécuter des politiques de contrôle des drogues coordonnées à l'intérieur des régions et entre régions, les États empêchent les organisations de trafiquants de drogues de se déplacer dans des zones moins contrôlées pour mener leurs activités illégales.

D. Perspectives à l'échelle nationale et locale

40. Pour que les autorités nationales et locales puissent plus facilement tirer parti de la dynamique de l'offre et de la demande et établir des objectifs, des priorités et des indicateurs de résultats appropriés, il faut d'abord qu'elles connaissent bien la nature et l'ampleur de chaque problème de drogue, son origine, ses effets et ses ramifications. Les questionnaires, les enquêtes et les études épidémiologiques contribuent utilement à définir la relation existant entre l'offre et la demande de drogues illicites. Ils doivent être associés à des indicateurs de l'offre, de la consommation, de la morbidité et de la mortalité. Certes, un objectif à long terme serait de mettre en place des systèmes de collecte de données scientifiquement vérifiées, mais de tels systèmes coûtent cher et, souvent, ne répondent pas aux besoins du moment. Il faut pouvoir disposer d'analyses concrètes sur le court terme, reposant sur des informations en temps réel obtenues auprès des organismes de détection et de répression et des services sanitaires.

41. Les programmes visant à modifier ou à entretenir des comportements généraux à l'égard de l'abus des drogues ne sont pas soumis habituellement à des variables d'ordre démographique ou liées aux substances. Néanmoins, la manière dont le public perçoit les drogues et les politiques de contrôle des drogues varie selon les pays et les régions. Une action concertée est nécessaire si l'on veut faire évoluer les comportements. Cette action doit s'articuler principalement sur une ferme détermination à l'échelon national, sur des efforts coordonnés intégrant tous les organismes compétents et sur la participation de la collectivité à la réalisation d'un consensus contre l'acceptation de l'abus de drogues. Les programmes d'éducation concernant les comportements à l'égard de l'abus des drogues donnent les meilleurs résultats lorsqu'ils sont appliqués de façon précoce dans le cadre d'un enseignement général, qu'ils mettent en évidence les risques associés à toutes les formes de l'abus de drogues, qu'ils bénéficient de l'appui de la classe politique et de la société et qu'ils s'accompagnent de mesures énergiques de réduction de l'offre.

42. La diffusion d'informations, en particulier d'informations sur les effets préjudiciables des drogues,

est généralement une forme courante de prévention de l'abus de drogues. Les évaluations ont montré que ce mode d'action pouvait mieux faire comprendre aux groupes cibles les conséquences néfastes de l'abus de drogues et contribuer au développement de comportements plus cohérents à l'égard des drogues. De récentes études réalisées aux États-Unis ont fait apparaître une corrélation positive entre a) la diffusion de messages sur les dangers de l'abus de drogues et le développement d'une attitude appropriée à l'égard des drogues et b) les décisions que prennent les adolescents à l'égard de l'abus d'une vaste gamme de substances.

43. Les comportements sont analysés pour prévoir les tendances futures de l'usage de drogues, en particulier parmi les nouveaux consommateurs. Dans les États membres de l'Union européenne, un sentiment de désapprobation et la perception d'un risque grave associé à l'expérimentation de la cocaïne, de l'héroïne et du MDMA (ecstasy) se sont développés parmi les adolescents, en particulier pour l'ecstasy. Les comptes rendus réalisés par les médias et une prise de conscience accrue de ce qu'un usage prolongé de fortes doses d'ecstasy peut provoquer des lésions du cerveau, semblent avoir contribué à cette tendance à la baisse.

44. Les leçons dégagées et l'expérience acquise sur plusieurs décennies dans le domaine de la prévention de l'abus de drogues semblent indiquer qu'il faudrait inclure trois grands éléments dans les programmes de prévention: a) prise en compte des valeurs, des perceptions, des attentes et des convictions que la communauté associe aux drogues et à l'abus de drogues; b) amélioration des compétences personnelles et sociales, surtout chez les enfants et les jeunes, pour les aider à faire des choix plus éclairés et plus sains; et c) création d'un environnement où chacun a la possibilité d'acquérir et de conserver un mode de vie sain.

45. Une action bien ciblée et la ferme volonté des États, à l'échelon politique le plus élevé, pour désorganiser le trafic de drogues illicites et réduire la demande de drogues illicites, tel est le point de départ nécessaire pour analyser la relation existant entre l'offre et la demande de drogues illicites. Une telle action est indispensable pour coordonner les mesures de contrôle des drogues à tous les niveaux – au niveau des autorités locales, nationales et régionales, ainsi que des organisations non gouvernementales. La détermination des pouvoirs publics à mettre en œuvre

des politiques énergiques unifiées de contrôle des drogues favorisera l'allocation appropriée des ressources financières et humaines et permettra à tous les organismes concernés de travailler ensemble.

E. Action commune des organismes de justice pénale et des services sanitaires et sociaux

46. L'offre et la demande de drogues illicites sont des éléments inséparables d'un même problème. Le succès des efforts déployés pour réduire l'une est subordonné à l'engagement de réduire l'autre simultanément. Les programmes prévoyant des partenariats entre les services de détection et de répression et les services sanitaires et sociaux peuvent créer des synergies et être financièrement avantageuses. Pour atteindre un tel objectif, il faut surmonter un certain nombre d'obstacles. Par exemple, dans bien des cas, les organismes menant des activités de réduction de l'offre et de la demande ont des objectifs et des approches contradictoires.

47. Une approche multidisciplinaire judicieuse exige le respect mutuel entre le personnel et les organismes concernés. Si un groupe n'a pas confiance en l'autre ou ne le respecte pas, cela peut perturber la communication, la coordination des activités ou leur acceptation par la communauté. Certes, chaque discipline et chaque organisme conserve son indépendance professionnelle, mais la formation et l'enseignement interdisciplinaire continus favorisent la formation d'une main-d'œuvre efficace avec des objectifs communs, et contribuent par voie de conséquence à une planification et à une exécution plus efficaces des programmes. Un financement spécifique, soutenu et équilibré est nécessaire et justifié pour parvenir à une réduction notable des coûts des organismes de justice pénale, des services de détection et de répression, et des programmes sanitaires et sociaux¹⁷.

48. L'effet dissuasif des mesures de détection et de répression influe sur la demande de drogues illicites. Le risque de sanctions pénales peut décourager les personnes qui n'ont jamais abusé de drogues. Bien que le risque de telles sanctions ne décourage pas, dans tous les cas, les toxicomanes qui ont besoin de drogues quelles qu'en soient les conséquences, l'effet des mesures de détection et de répression sur l'offre peut

contraindre les toxicomanes à mettre à profit les programmes de traitement et de soutien psychosocial. La collaboration entre le système de justice pénale et les services de traitement ou de santé dans le cadre de tribunaux spécialisés dans les affaires de toxicomanie et de programmes analogues, est observée dans un certain nombre de pays. Les programmes en question mettent à profit le pouvoir coercitif des tribunaux pour obliger les toxicomanes à suivre un traitement et pour promouvoir l'abstinence et un comportement social approprié. L'objectif est de réduire l'abus de drogues et les comportements délictueux qui y sont associés, en maintenant les délinquants toxicomanes dans des services de traitement pour soigner leur dépendance et répondre à d'autres besoins; les ex-toxicomanes qui essaient de se réinsérer dans la société sont particulièrement exposés au risque de rechuter et d'adopter à nouveau un comportement social à risque. Une formation croisée aux diverses disciplines en cause est indispensable au succès de ces programmes conjoints. La police peut alors contribuer à atténuer certains des facteurs de risques liés au milieu dans le cas d'abus de drogues, comme les groupes de jeunes déviants, les groupes criminels, ou les familles maltraitantes, tout en démantelant les marchés de drogues illicites. Des études consacrées aux tribunaux spécialisés dans les affaires de toxicomanie et des programmes analogues dans plusieurs pays montrent que l'usage de drogues et les comportements délictueux sont sensiblement réduits lorsque les délinquants ont affaire à ce type de tribunal, que le taux de récidive paraît moins élevé, que les tribunaux en question permettent de réaliser des économies, du moins à court terme, grâce à la réduction de la période d'incarcération, à la diminution du taux de criminalité et à la compression des frais de justice, et qu'ils sont en mesure d'entrer en contact avec des individus qui abusent de substances depuis de nombreuses années¹⁸.

49. Dans de nombreux pays, on compte proportionnellement plus de toxicomanes en milieu carcéral qu'au sein de la population, ce qui indique qu'il faut assurer un traitement pour les toxicomanes qui vivent en prison et tenir les drogues illicites hors de portée des détenus; des études montrent que le type de traitement dont il est question peut être très efficace. Des peines de substitution à l'incarcération ont été infligées à des délinquants primaires en possession de drogues, les intéressés devant, pour bénéficier d'une mise à l'épreuve, s'abstenir de consommer des drogues,

et, dans certains cas, se soumettre à des analyses périodiques. L'obligation de suivre un traitement a également été imposée à des récidivistes, à la place de l'incarcération ou en plus de celle-ci. Les incidences budgétaires sont ici nombreuses car, pour que ces solutions de remplacement fonctionnent effectivement, il faut pouvoir disposer de services de traitement adéquats. Il n'est guère judicieux d'obliger un délinquant à suivre un traitement ou à bénéficier d'autres types de services si les services en question ne sont pas disponibles. Néanmoins, celui-ci joue un rôle important en ce sens qu'il peut nouer des contacts avec des usagers de drogues qui ne bénéficient pas du traitement ou d'autres types de services offerts par les services spécialisés traditionnels. En outre, il faut pouvoir dispenser un traitement ou d'autres types de services aux toxicomanes qui ne sont pas des criminels au lieu de les réserver exclusivement à ceux qui y sont admis par l'intermédiaire du système de justice pénale.

F. Recommandations

50. Les programmes de réduction de l'offre, ou les programmes de réduction de la demande pris isolément n'obtiennent que des succès limités. L'offre et la demande de drogues illicites sont inextricablement liées et forment un tout homogène, et c'est ainsi qu'il convient de les traiter. Les programmes équilibrés continuent de traiter l'offre et la demande comme des questions distinctes. Les stratégies intégrées qui associent les éléments de l'offre et de la demande dans des programmes multidisciplinaires permettent de créer des synergies.

51. Pour aider les États à réaliser les objectifs fixés pour 2008 dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 de l'Assemblée, annexe), l'Organe formule les recommandations ci-après:

a) Les activités de réduction de l'offre devraient être intégrées aux activités de réduction de la demande et coordonnées avec ces activités. Les efforts déployés par les ministères et les organismes chargés de la détection et de la répression, de la santé, des questions sociales et des activités de développement économique devraient être intégrés dans une stratégie complémentaire. Les mesures prises aux divers niveaux des pouvoirs publics devraient également être

coordonnées pour assurer une approche unifiée et un engagement commun;

b) Il faudrait envisager la création d'une autorité nationale centrale, au sein de laquelle seront équitablement représentés les organismes de réduction de l'offre et de la demande, qui sera chargée de coordonner les initiatives et de répartir en priorité les ressources financières et autres entre les services responsables de la prestation des soins, de la détection et de la répression, de la justice pénale et des affaires sociales et éducatives;

c) Il conviendrait d'élaborer et d'exécuter des programmes de formation pour les responsables des organismes de justice pénale, des services de santé publique et des services sociaux et éducatifs sur l'interaction des deux aspects du problème et des stratégies mises en œuvre; des activités conjointes de formation contribueront à promouvoir une compréhension mutuelle entre ces groupes;

d) Il importe de réaliser des études et des analyses des programmes en cours pour obtenir des données scientifiques qui aideront à élaborer sur la base d'observations factuelles, des programmes intégrés de réduction de l'offre et de la demande, ainsi qu'à les actualiser, le cas échéant;

e) Il importe d'encourager les États à compiler les expériences concrètes et efficaces de stratégies relatives à l'offre et à la demande, et à les partager avec les organismes locaux, nationaux, régionaux et internationaux;

f) Les mesures d'interception sont surtout efficaces si elles visent à désorganiser les marchés et les sources de drogues illicites. Les mesures visant à restreindre les cultures illicites et la fabrication de substances illicites à la source sont indispensables et appellent une coopération internationale et un soutien durable sous la forme d'une aide économique, politique, financière et technique. L'éradication et l'interdiction à la source devraient s'accompagner de la mise en place de programmes de développement social et alternatif. La création de nouvelles possibilités d'emploi et l'élaboration de programmes d'éducation axés sur les populations à risque sont essentielles;

g) La réduction de l'offre dans le cadre d'activités de détection et de répression dans la rue est surtout efficace lorsqu'elle est intégrée à d'autres programmes visant à réduire la demande. Les

programmes d'éducation ciblés peuvent être complétés par des activités de répression. Il conviendrait d'examiner des peines de substitution à l'incarcération pour certains usagers de drogues non violents et de développer les services destinés aux toxicomanes en détention. L'action conjuguée du système de justice pénale et des services de santé publique, qui peut encourager les usagers de drogues et les toxicomanes difficiles à atteindre à suivre le traitement nécessaire, a été efficace dans certaines régions;

h) Des programmes permanents d'éducation contribuent efficacement à éliminer la tolérance et à créer et à entretenir des comportements appropriés à l'égard de l'offre et de l'usage de drogues illicites; ces programmes prennent en compte les perceptions de l'abus de drogues; améliorent les compétences personnelles et sociales, pour aider les individus à faire des choix plus éclairés et plus sains; et créent un environnement où chacun a la possibilité d'acquérir et de conserver un mode de vie sain; et ils sont intégrés dans le programme de santé publique et de prévention au niveau des établissements d'enseignement et de la famille;

i) Pour prémunir les consommateurs de drogues de l'influence des réseaux criminels, il faudrait envisager de mettre en place des programmes conjoints de réduction de la demande et de l'offre, d'élargir l'accès au traitement, de favoriser les peines de substitution à l'incarcération et d'offrir de plus grandes possibilités de réadaptation et d'insertion sociale. L'intégration de mesures axées sur l'individu et sur les services aux initiatives communautaires de réduction de la demande s'est avérée efficace.